



demande de remboursement sans reconnaissance de dettes

Par **titia27**, le **05/05/2011 à 18:20**

bonjour,

mon ami viens d'être contacté par un huissier pour une dette a rembourser.

je vous explique le cas:

en novembre il est parti au usa avec des amis ,un de ces amis lui a payer le billet d'avion et demande maintenant de le rembourser. Il a donc fait tout sa par huissier. nous n'avons même pas reçu de courrier la secrétaire me dit qu'il a pourtant était envoyer. nous savons également que cette personne a une amie huissier .tout cela nous semble très louche. A savoir que mon amis ne travaille pas et ne touche pas de chômage ni aucune allocations. je ne touche que le rsa et les allocations familiale. j'ai déjà versé 50 euros par téléphone avec ma carte bancaire .Et aucune reconnaissance de dettes n'a était signé.

Par **Claralea**, le **05/05/2011 à 22:17**

Vous ne payez pas, vous demandez à voir une reconnaissance de dettes signée de la main de votre ami, avec montant et date. Et comme il n'y en a pas...

C'est sa parole contre celle de votre ami, il n'a qu'à dire que c'était un cadeau qu'il lui avait fait et qu'il n'a jamais été question de le rembourser.

Par **Domil**, le **05/05/2011 à 22:22**

Vous avez payé, donc reconnu la dette au lieu d'arguer du cadeau, c'est bête.

Par **Claralea**, le **06/05/2011 à 07:43**

[citation]j'ai déjà versé 50 euros par téléphone avec ma carte bancaire [/citation]

J'avais pas fait attention à cette phrase, Domil a raison, en payant cette somme, vous avez reconnu la dette ! Vous n'auriez pas du

Par **titia27**, le **06/05/2011** à **09:09**

la dette n'est pas mon nom en plus je ne vis meme pas avec mon ami

Par **titia27**, le **06/05/2011** à **09:20**

j'ai contacté ma banque qui ne peut pas faire opposition vu que c'est moi meme qui est fait le paiement.mon ami lui na rien reconnu vu qu'il na rien payer est ce vraiment trop tard ?J'ai avant tout payé pour ne pas qu'il ai des ennuies.

Par **Claralea**, le **06/05/2011** à **12:58**

Vous pouvez toujours dire que vous avez payé sous le coup de la peur mais qu'après discussion avec votre ami, ce cadeau n'est pas remboursable et que vous ne voulez plus rien savoir. Qu'ils aillent au tribunal, surtout qu'un huissier ne peut pas vous demander de l'argent sans aucune preuve que vous le devez

mais c ' est un commencement d ' exécution

Par **titia27**, le **07/05/2011** à **21:41**

bonsoir,

le personne que j'ai au telephone refuse de me passer l huissier et me menace d une enquete de gendarmerie si on ne paye pas?j'ai peur pour moi et mes enfants je ne sais plus quoi faire.

Par **Domil**, le **07/05/2011** à **21:45**

C'est de l'intimidation.

Sans jugement, l'huissier n'a aucun pouvoir

Par **titia27**, le **07/05/2011** à **21:48**

c'est meme aps l huissier que j'ai au telephone a chaque fois elle ne veut pas me le passer je ne comprend pas pourquoi.elle pense que mon ami vis chez moi et c'est pour cette raison qu'elle veut faire cette enquete.elle ma dit que s'etait deja au courrier.

Par **Claralea**, le **08/05/2011** à **13:30**

Demandez copie du jugement à l'huissier qui ordonne le remboursement de ce voyage, s'il n'en a pas, demandez le remboursement de ce que vous avez versé. Et ne les laissez plus vous intimider, ce n'est pas votre affaire mais celle de votre amie, je ne comprends même pas pourquoi c'est vous qui vous perturbez avec cette affaire et qui avez payé